



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Direction générale des ressources humaines et  
des affaires juridiques  
Service ressources humaines – AE/PM/ED  
concours.epp@men.lu

Le Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse,

Vu la loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement secondaire, notamment l'article 6 ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 22 septembre 1992 déterminant les modalités des concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement postprimaire, notamment l'article 7 ;

**Arrête :**

**Article unique :** Le programme, la durée des épreuves et le coefficient attribué à chaque épreuve du concours de recrutement aux fonctions de professeur d'enseignement technique dans la spécialité « Informatique » sont approuvés sous la forme ci-annexée.

Luxembourg, le **08 NOV. 2021**

Le Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse,

Claude MEISCH

**Programme du concours de recrutement pour l'admission du stage dans la fonction  
de professeur d'enseignement technique (A2)**

**Spécialité : Informatique**

**Une épreuve écrite (A) se composant de deux parties**

- L'une des deux parties porte sur les connaissances techniques de base d'un ordinateur de type PC ainsi que sur les systèmes d'exploitation Windows et Linux pour des stations de travail.
- L'autre partie porte sur la modélisation et le fonctionnement théorique des réseaux informatiques. Il s'agit avant tout de savoir expliquer les concepts à l'aide d'exemples.  
Manuel de référence : Computer Networks (International Edition) by Andrew S. Tanenbaum ; PH/PTR.

Durée de l'épreuve A: 2 heures.

Langue allemande, française ou anglaise, au choix du candidat.

Toute utilisation de notes ou de documentation est proscrite.

Coefficient : 1.

**Une épreuve écrite (B) se composant de deux parties**

- L'épreuve de programmation consistera à noter des algorithmes, des classes ou des parties d'algorithmes ou de classes qui sont traités dans le texte ou dans les exercices du livre à étudier. L'épreuve ne contiendra pas de questions de compréhension ni de questions sur l'efficacité et la complexité des algorithmes ou des structures de données. Manuel de référence : Robert Sedgewick, Kevin Wayne : Algorithms (Fourth Edition), Addison Wesley, ISBN-13 : 978-0-321-57351-3
- L'autre partie comprend des questions similaires à celles de l'épreuve en informatique (matière : bases de données), à l'examen de fin d'études secondaires générales de la division administrative et commerciale, section gestion.

Durée de l'épreuve B: 2 heures.

Langue allemande ou française, au choix du candidat.

Toute utilisation de notes ou de documentation est proscrite.

Coefficient : 1.

**Une épreuve orale (C) consistant à développer, en présence du jury, un sujet de nature informatique. Le sujet est fixé par le jury. Il est à présenter pour un public averti.**

Durée de la présentation : 15 minutes.

Langue allemande ou française, au choix du candidat.

Seuls supports autorisés : le tableau noir et au maximum 2 transparents pour présenter des illustrations graphiques.

Coefficient : 2.